L'ÉCHO

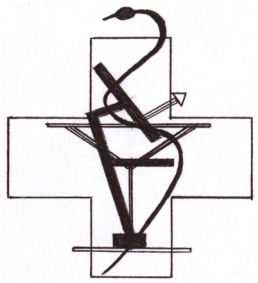

Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

NOVEMBRE 2008
N° 142

Sommaire

EDITO : _____ P. 1

OFFICINES :

- *Nouvelles classifications dans les officines.* _____ P. 2
- *La santé au travail des salariés d'officines* _____ P. 3

LAM

- *Collectif CGT des salariés des LAM* _____ P. 4
- *Compte rendu paritaire LAM du 9 octobre 2008* _____ P. 5
- *Accord étendu par arrêté du 27/11/ 2008* _____ P. 6-7

Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 0765 7021
Commission Paritaire : 1110S07701
Directeur de publication : Maurice DEMUYNCK
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : fnic@cgt.fr
Site : http://www.fnic.cgt.fr

édito

LA CRISE, CE N'EST PAS A NOUS DE LA PAYER !

Ces dernières semaines, et probablement pour encore longtemps, toute l'actualité a été braquée sur la crise financière. Pour autant n' y a-t-il pas une imposture à nous faire croire que celle-ci date de quelques semaines et serait la conséquence d'un dérèglement du système ou de quelques individus.

Non, le problème est beaucoup plus profond. C'est en fait la crise d'un système basé sur la financiarisation de l'économie. En clair, tout pour l'argent, tout pour les actionnaires, et rien pour les salariés, les populations, et la satisfaction des revendications.

Les salariés ne sont pas dupes, depuis des années, la politique des bas salaires, de la casse de la protection sociale et des garanties collectives est bien la cause réelle de la crise.

Ce ne sont pas les milliards et les milliards injectés dans les banques et dans la finance pour sauver le système actuel (et sans aucun contrôle de leur utilisation) qui permettront de relancer l'économie !

Comme nous l'avons déjà dénoncé ces dernières années, la casse de notre système de santé au nom de la rentabilité, nous fait subir dans nos professions, la « double peine » :

En tant que citoyens et malades potentiels, mais également en tant que salariés victimes des mauvais coups de la politique comptable des dépenses de santé.

Les exigences des salariés des officines et des LAM d'avoir des salaires décents reconnaissant les qualifications, la formation, l'expérience acquise, l'amélioration des conditions de travail, l'arrêt de la précarité sous toutes ses formes en sont encore plus légitimes aujourd'hui.

Ce n'est pas le moment de baisser la tête, bien au contraire. La seule façon de sortir de la crise, c'est d'augmenter les salaires et de répondre aux revendications.

C'est le sens de l'activité et de la démarche de la CGT à tous les niveaux, particulièrement lors des réunions paritaires de nos branches. Mais, il est certain que pour gagner et arracher de nouvelles avancées sociales, cela passe par le renforcement de la CGT.

Suite aux élections prud'homales, cette question se pose avec encore plus d'acuité. Voilà, un bel objectif à mettre en œuvre dès maintenant.

NOUVELLES CLASSIFICATIONS DANS LES OFFICINES.

Suite à l'accord signé le 30 janvier, le Journal Officiel du 6 novembre 2008 a publié l'arrêté d'extension.

L'accord est donc applicable à partir de novembre 2008 dans l'ensemble de la Branche !

Rappel, pourquoi la CGT n'a pas signé ?

Tout d'abord, parce que nous considérons « que l'essai n'a pas été transformé » ! C'est au bout de 8 ans de négociations que cette nouvelle grille va faire son apparition. Elle aurait dû être applicable à partir du 1er mars 2008, mais l'UNPF n'étant pas signataire de cet accord, les salariés des patrons adhérents à ce syndicat (y compris ceux dont les patrons ne sont adhérents à aucun syndicat) ont dû attendre jusqu'à maintenant, c'est-à-dire l'extension, pour en voir la couleur.

Au regard des multiples sollicitations que nous avons eues, les patrons pharmaciens ont largement utilisé cet argument pour reporter l'application et donc, maintenant, pour éviter de faire jouer la rétroactivité.

Couleur bien pâle en effet, car nous considérons que nous sommes encore bien loin de la réalité, notamment en ce qui concerne les salaires au regard de notre grille de salaires/classifications débutant à 1600 euros.

D'autre part, même si la structure de la grille de raccordement n'a pas été modifiée, il n'en demeure pas moins qu'un salarié préparateur en pharmacie qui débutera au coefficient 230 accèdera au coefficient 310 seulement au bout de 27 années de pratique professionnelle !

Le coefficient 330, quant à lui, est réservé aux préparateurs qui possèdent des qualités techniques et commerciales exceptionnelles... !! Sans aucun doute, c'est l'employeur qui en décidera lui-même.

Le seul avantage de cet accord concerne une minorité de salariés, c'est à dire ceux qui sont actuellement au coefficient 290 et qui justifient de 6 années de pratique professionnelle pour accéder au coefficient 300 (ce qui ne les autorise pas à revendiquer le statut d'assimilé cadre réservé au coefficient 330).

Cela reste malgré tout une avancée, car c'était une revendication que la C.G.T défendait depuis plus de 8 ans.

Les salariés bénéficiant d'un coefficient hiérarchique compris entre le 300 inclu et le coefficient 330 exclu, se verront donc attribuer le coefficient 330 au jour de la prise d'effet de l'accord. Pour les adjoints, il est créé des coefficients 430 et 470 liés à la pratique professionnelle.

L'année 2008 a confirmé notre position. La faiblesse chronique des niveaux de salaires conventionnels pour tous les salariés est telle, qu'à plusieurs reprises nous avons eu à « renégocier » ceux -ci au regard des augmentations du SMIC.

Lors de ces réunions, les patrons ont eu le toupet de dire qu'ils ne pouvaient pas donner plus… Ils avaient déjà tant donné au travers des classifications !

Nous avons tous intérêt, quelle que soit notre catégorie, à prendre nos affaires en main pour faire bouger les choses. Le renforcement de la CGT est un moyen pour instaurer un autre rapport de forces dans la branche.

LA SANTE AU TRAVAIL DES SALARIES DE L'OFFICINE : LA CGT A FAIT DES PROPOSITIONS.

Lors des dernières réunions paritaires, à la demande de la CGT, se sont ouvertes des négociations sur la question de la santé au travail dans la Branche.

En quelques mots, voici quelques points du projet d'accord proposé par la délégation CGT :

Pour la CGT, la santé au travail, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail sont des priorités et, plus que jamais, il est impératif :

1. ***De développer au profit des salariés les actions de formation à la sécurité.***
2. ***De favoriser la protection, la prévention de la santé au travail, d'améliorer les conditions de travail des salariés et leur santé au travail dans le cadre du droit du travail et du dialogue social.***
3. ***De faire respecter par l'employeur les obligations en matière de santé et de sécurité au travail dans l'évaluation des risques.***

C'est l'employeur qui est responsable, tant du point de vue de l'évaluation des risques que des actions de prévention qui en découlent. Il revient donc à l'employeur de mettre en place les moyens les plus adaptés pour répondre à son obligation de résultats dans ce domaine.

Afin de favoriser la prévention des risques professionnels, l'employeur doit s'engager sur des objectifs, des modalités et des moyens permettant de créer une démarche durable. Pour cela, il doit associer l'ensemble des acteurs (salariés, organisations syndicales, IRP, médecin du travail, ingénieurs et techniciens de la prévention).

L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité comporte plusieurs étapes :

▶Une évaluation initiale :

Certaines phases de travail en officines sont connues comme dangereuses, puisqu'elles peuvent engendrer des accidents et des maladies professionnelles. Il conviendra donc de prendre en compte toutes les composantes du travail :

- *Organisation et méthodes de travail.*
- *Environnement du travail et conditions de travail.*
- *Produits, matières et déchets.*
- *Équipements et matériel.*

▶La dimension technique du travail :

- *Aménagement de l'outil de travail.*

▶La dimension personnelle du travail :

- *Formation du personnel (associer les salariés pour estimer la perception des risques).*

Il faudra distinguer des situations à risques intégrées au fonctionnement normal de l'officine comme :

- *Rangement du médicament (TMS), délivrance du médicament (responsabilité et stress), désinfection des aérosols (risques chimiques), mise en rayon (mauvaise posture).*

et des situations exceptionnelles comme :

- *Premiers soins, agressions à mains armées, surcroît de travail dû au manque de personnel ou à l'absentéisme.*

La mention des résultats de l'évaluation des risques devra se faire dans le document unique.

▶La demande de prévention :

Étape fondamentale. Pour cela, il est nécessaire que les « partenaires sociaux » jouent un rôle dans le dynamisme de prévention :

- *Élaborer une stratégie en santé et sécurité au travail intégrée à l'activité de l'officine en fixant des objectifs et en définissant une organisation adaptée.*
- *Recenser les analyses effectuées en matière d'évaluation des risques.*
- *Préciser les modalités de participation des acteurs internes (groupe de travail) et de recours à des compétences externes.*
- *Planifier la démarche (calendrier, etc.…).*
- *Élaborer un programme d'actions sur la base de l'estimation des risques.*
- *Assurer un suivi.*
- *Dresser un bilan périodique pour valider et corriger les actions réalisées.*

▶ L'organisation de la pluridisciplinarité :

La prévention des risques professionnels, en particulier l'évaluation et la maîtrise des risques chimiques, physiques, biologiques, des facteurs ergonomiques et psychosociaux nécessitent d'associer des compétences diverses qui peuvent appartenir à l'officine ou relever de structures externes.
En l'absence de compétences internes dédiées ou si l'évaluation initiale des risques réclame des ressources additionnelles notamment, prendre l'avis du médecin du travail.

▶Service de santé du travail et médecin du travail :

Les services de santé au travail, et en particulier les médecins du travail agissant en tant que conseillers de l'entreprise, des salariés et des représentants du personnel, ont un rôle central à jouer, afin de contribuer à prévenir toute altération de santé des salariés, d'assurer la surveillance de la santé des salariés et d'effectuer des missions complémentaires liées notamment à l'évaluation des risques.

Nous sommes en attente de réponses claires des trois chambres patronales à nos revendications, d'autant que de leurs côtés, elles n'ont absolument rien propo-

COLLECTIF CGT DES SALARIÉS DES LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES.

A l'heure où notre profession est confrontée au projet du gouvernement contenu dans le rapport Ballereau, nous réaffirmons notre totale opposition à la financiarisation de la santé.

Il est inacceptable que des groupes financiers puissent reverser des dividendes colossaux à leurs actionnaires, alors que la plus grande partie de leurs ressources provient de fonds socialisés de l'assurance maladie.

Outre les dispositions visant à livrer les laboratoires aux groupes financiers, le rapport Ballereau nous interpelle en tant que salariés sur plusieurs points :

➔ **Nous contestons** l'affirmation que la qualité serait insuffisante. Celle-ci repose sur la fermeture définitive de 8 laboratoires en 2007, soit 0,22 % des laboratoires suivis par l'organisme de qualité. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir combien de ces 8 laboratoires, ne respectaient pas les obligations légales en terme de moyens (normes concernant les locaux, le matériel, le personnel…), ces mêmes normes que le gouvernement veut supprimer !

➔ **Nous contestons** le dénigrement de l'activité analytique au prétexte qu'elle est de plus en plus automatisée et ce, pour justifier le handicap que constituerait le trop grand nombre de techniciens dans l'évolution des laboratoires. Ce discours sur « la machine qui fait tout » n'a pas l'originalité de la nouveauté ! Servi depuis des années, et parfois par des biologistes, il ne correspond ni à la réalité de notre travail quotidien, ni à l'évolution du nombre de techniciens en activité.

➔ **Nous contestons** les affirmations concernant la disparité des formations des techniciens. Sans le dire franchement, le rapport préconise la suppression des formations BTS et DUT au profit de la formation DETAB faisant ainsi passer le nombre de techniciens formés de 800 à 100 !!! On comprend mieux alors l'intitulé du chapitre : « l'évolution la plus importante concernera les besoins en techniciens de laboratoires » !

➔ **Nous sommes effarés** de lire « outre les biologistes médicaux et les techniciens, d'autres professionnels apparaissent importants pour le bon fonctionnement du laboratoire ». Quel rôle négligeable ont donc les coursiers, les personnels d'entretien et les secrétaires, tous maillons indispensables à la « chaîne qualité ».

La finalité de ce rapport nous semble claire ! Déstructurer le maillage territorial actuel, créer des grosses structures pour limiter les coûts de fonctionnement, notamment par la baisse drastique des effectifs salariés et offrir ainsi aux futurs investisseurs financiers la rentabilité maximale.

Cette constatation ne saurait nous faire passer sous silence que les restructurations en cours, hors rapport Ballereau, ont pour les salariés les mêmes conséquences !

Malgré ces remarques, nous nous associons à la pétition de l'inter syndicale des biologistes et invitons les salariés des laboratoires d'analyses médicales à la signer. Un lien internet sera placé sur le site de notre collectif CGT : infolam.fr

Il est inadmissible que les biologistes profitent des fusions ou regroupements pour casser les maigres avantages qu'avaient les salariés dans leurs laboratoires. Il est inadmissible que dans notre profession, le droit syndical soit si souvent bafoué et le dialogue social aussi inexistant.

Notre détermination à défendre une biologie de qualité et les salariés qui la réalisent, restera,

COMPTE RENDU PARITAIRE LAM DU 9 OCTOBRE 2008.

Présents :
Florence BONAVENT (Secrétaire Fédérale), Martine COLLIN, Luc DURIEUX, Jean Yves LE CAM

Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 18 juin, l'organisme de prévoyance (IPGM) a fait une présentation des comptes pour l'exercice 2007.

Le régime de prévoyance affiche une situation saine. Pour rappel, une fois le dossier de demande d'indemnisation complet, le traitement se fait en une semaine. Des salariés nous ont fait part de difficultés concernant la lenteur des remboursements. Dans la majorité des cas, ce sont les employeurs qui traînent sur l'envoi des dossiers.

Dans les entreprises, faisons pression auprès des directions pour que les salariés perçoivent leurs prestations rapidement.

⇨Rapport de branche, synthèse succincte :

Le rapport est basé sur 718 réponses reçues en 2007. La branche se compose de 2350 laboratoires dont 8 % avec 50 salariés et plus. 22 % travaillent avec une clinique et voient une évolution de leur chiffre d'affaires de 7 %. La branche comprend 40 627 salariés dont 95 % en CDI.

Quand on voit le nombre de salariés en CDI, la possibilité de renforcer la CGT dans les laboratoires pour obtenir des réponses aux revendications doit être une priorité pour les militants.

Concernant la formation, le rapport fait clairement ressortir que 30 % de salariés se sont formés en 2007. Pour des métiers qui sont continuellement en transformation, il reste beaucoup à faire en matière de formation.
Dans le cadre de regroupement de laboratoires, les effectifs arrivent au nombre de constitution d'un comité d'entreprise où celui-ci doit étudier et donner un avis sur le plan de formation.

Plus la CGT sera présente dans les laboratoires, plus les directions se verront contraintes d'entendre et de respecter les droits des salariés.

⇨Classifications :

La chambre patronale reste ancrée sur les critères classants. La CGT a encore une fois renouvelé des revendications pour des classifications basées sur les diplômes, l'expérience, avec un réel déroulement de carrière pour chaque salarié des laboratoires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour que ces revendications soient prises en compte par le patronat au niveau national, dans la convention collective, la nécessité de l'intervention des salariés auprès du patronat à l'intérieur des laboratoires est incontournable.

Beaucoup de salariés des Laboratoires d'Analyses Médicales sont directement soumis, en terme de droits, à la convention collective. A nous, par un travail syndical de terrain, de faire évoluer le rapport de forces.

La prochaine paritaire aura lieu le 29 janvier 2009.

ACCORD ETENDU PAR ARRÊTÉ DU 27 NOVEMBRE 2008 APPLICABLE DANS TOUS LES LABORATOIRES.

ACCORD DU 18 JUIN 2008

Salaires minima au 1er juillet 2008

Article 1er : Lors de la commission mixte paritaire de la convention collective des laboratoires d'analyses médicales extra-hospitaliers réunie le 18 juin 2008, il a été décidé une augmentation des salaires de 3,5 % jusqu'au coefficient 350 inclus, 25 % pour les coefficients suivants :

Convention Collective des Laboratoires d'Analyses Médicales extra hospitaliers

Coefficients	Salaire horaire	Salaire pour 35 h/semaine Ou 151,67 h/mois	
135	8,751	1327,22	Personnel d'entretien
150	8,780	1331,70	
160	8,808	1335,86	
170	8,839	1340,60	
180	8,868	1344,99	
200	8,926	1353,80	
210	8,905	1350,60	Personnel de secrétariat
220	9,208	1396,55	
230	9,510	1442,34	
250	10,115	1534.09	
260	10,418	1580,04	
270	10,720	1625,84	
210	8,905	1350,60	Personnel informaticien
220	9,208	1396,55	
230	9,510	1442,34	
240	9,813	1488,30	
250	10,115	1534,09	
260	10,418	1580,04	
270	10,720	1625,84	
280	11,023	1671,79	
290	11,324	1717,59	
240	9,813	1488,30	Personnel qualiticien
250	10,115	1534,09	
260	10,418	1580,04	
270	10,720	1625,84	
280	11,023	1671,79	
290	11,324	1717,59	

250	10,115	1534,09
260	10,418	1580,04
270	10,720	1625,84

Si expérience acquise de prélèvements des enfants de moins de cinq ans, coefficient augmenté de 10 points.

PERSONNEL TECHNIQUE

Technicien C

240	9,813	1488,30

Technicien B

240	9,813	1488,30
250	10,115	1534,09
270	10,720	1625,84
280	11,023	1671,79
290	11,324	1717,59

Technicien A

300	11,656	1767,86
310	12,040	1826,15
350	13,579	2059,60

C A D R E S

400	15,346	2327,50
500	19,194	2911,20
600	23,054	3496,65
800	30,747	4663,41

Tutorat (article 2.1.7 « accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie »).
Dans le cadre des contrats de professionnalisation de l'accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du 23 mai 2006, le tuteur percevra une prime mensuelle de tutorat égale à 1/29 du salaire conventionnel du coefficient 290.

.....

Coefficient de référence 100 : 1322,73 € pour 151,67 heures par mois.

.....

Rappel du SMIC horaire en vigueur au 1er juillet 2008 : 8,71 €.
- Au salaire réel s'ajoute la prime d'ancienneté, dont le montant est calculé sur le salaire minimum de l'emploi occupé par le salarié proportionnellement au nombre d'heures effectives de travail.

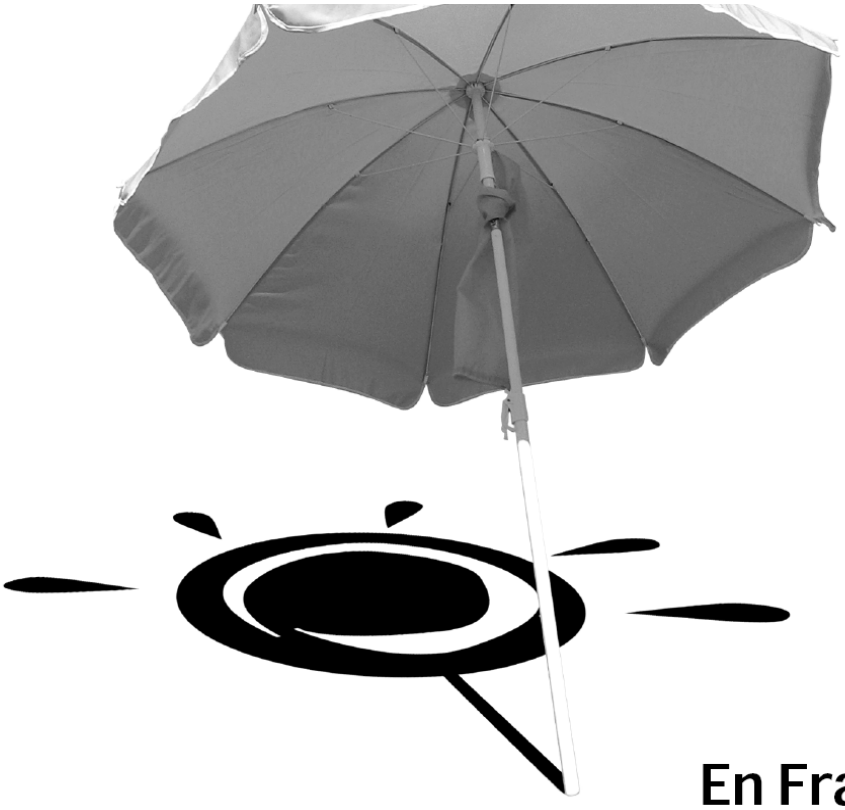

TOURISTRA Vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

En France ou à l'étranger,

des vacances pour tous...

Depuis plus de 20 ans, **Touristra Vacances** gère le patrimoine social de 280 collectivités qui lui accordent toute leur confiance.
Attaché aux valeurs du tourisme social, **Touristra Vacances** propose aux vacanciers des Comités d'entreprise des prestations de qualité dans le respect du droit aux vacances pour tous.

Un état d'esprit

Générosité, accueil et convivialité, accès à la culture, projets pédagogiques dans les clubs enfants, sport en liberté, buffets copieux, découverte de la vie locale, échanges authentiques, spectacle chaque soir...
En pension complète ou formule locative, chaque séjour est unique !

10 Club 3000 à l'étranger

Des départs de Paris et de province, pour des séjours heureux en **Andalousie, Bulgarie, Crète, Croatie, Italie, Maroc** (même en hiver !), **Monténégro, Tunisie, Turquie.** Nous avons beaucoup de choses à vous faire découvrir, aussi l'animation est 100% francophone !

19 villages de vacances en France

À la montagne, Morzine, Chamonix, La Plagne, Saint-Bon Courchevel, les 7 Laux, Risoul, le Mont Dore. **Méditerranée,** La Napoule, les Issambres, Cogolin, Balaruc, Bormes-les-Mimosas, Ramatuelle, Calvi, Taglio, Vaison. **Côte Atlantique,** Île de Ré, Soustons, Tarnos.

Des valeurs communes

Touristra Vacances est également partenaire d'**Action contre la Faim,** du **Secours Populaire** et de **Max Havelaar.**

...du bonheur pour chacun !

Contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances

Région bassin Parisien
01 44 83 43 99

Région Nord Picardie
03 20 12 13 04

Région Aquitaine
01 44 83 43 37

Région Rhône Alpes
04 72 41 75 31

Région Alsace Lorraine Franche-Comté
03 87 71 66 10

Réservations
0890 567 567 (0,15 € HT la min.)

Découvrez nos villages de vacances sur www.touristravacances.com